

Objet: TR: TEST : RESERVE AUX ADHERENTS : prolongation consultation PCV, rappel personnel du cabinet médical

De : csmf.org [<mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org>]

Envoyé : mardi 25 août 2020 09:23

À : CSMF Lorraine

Objet : TEST : RESERVE AUX ADHERENTS : prolongation consultation PCV, rappel personnel du cabinet médical

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Août 2020



MAIL INFOS AUX ADHERENTS

CONSULTATION PCV

La consultation complexe post Covid, cotée PCV à 46 euros en tiers payant pour tout patient en ALD non vu en présentiel pendant le confinement ou patient de plus de 65 ans, est prolongée jusqu'au 15 septembre 2020

RAPPEL : NOUVELLE GRILLE DES SALAIRES DU PERSONNEL

Le 27 juin 2019, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs signataires de la convention collective du personnel des cabinets médicaux (CSMF, FMF, MG France, SML, CFTC, CGT, FO, l'UNSA, puis la CFDT) ont signé l'avenant n°76 relatif à la classification et aux salaires des salariés de la branche. Fruit d'un travail de négociations de plus de 18 mois, cet avenant est né d'un constat : **la nécessité d'adapter la classification des métiers de la branche aux évolutions actuelles.**

Résultant d'une approche totalement nouvelle fondée sur les compétences et le positionnement des emplois les uns par rapport aux autres, la nouvelle grille s'articule autour de 5 filières professionnelles qui correspondent aux activités des cabinets médicaux (Médicale, Médico-technique, Paramédicale, Transversale et Management) et comprend 16 emplois repères. Elle est par ailleurs fondée sur des critères de classification adaptés à la branche. La reconnaissance de nouveaux métiers, issus de la démarche de regroupement de l'exercice médical, dynamisera profondément l'emploi dans les cabinets médicaux.

La grille est applicable depuis le 1er juillet 2019.

- **Pour les médecins adhérents à une organisation patronale signataire : ils ont 1**

an pour la mettre en œuvre, sans rétroactivité, soit jusqu'au 30 juin 2020.

[Accéder à l'avenant](#)

[Accéder au site de la convention collective et simuler les salaires](#)

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.

***Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à :
csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org***

Powered by [HYGIEE - DIMS](#).

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.